

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2025-00019

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 02 septembre 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latéral droite à 4,60 mètres (15,09 pieds) au lieu de 5 mètres (16,40 pieds) requis pour un bâtiment principal résidentiel en lien avec un agrandissement projeté.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 4.3.2, grille f) dans la zone R-3, la marge de recul latéral droite minimale exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres (16,40 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 407, cadastre du Québec, sise au 26, rue de la Saulaie, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 02 septembre 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public amendé ci-contre, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 août 2025

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 15 août 2025.

James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier